

Edito

L'édito du maire est pour des raisons de périodes électorales momentanément en sommeil.

Je me limiterai comme toutes les années à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, et je vous convie aux vœux de la municipalité le 11 janvier à 10h30 à l'Espace Jean Vial.

Marcel LANIER
Maire

Bien cordialement



Ramassage des ordures ménagères

Le 1^{er} et 8 mai 2020 seront un vendredi, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le jeudi 30 avril et le jeudi 7 mai 2020.

Gaz

Nous en parlions depuis le début du mandat, c'est maintenant acté, la délégation de service public (DSP) permettant à la société antargaz d'exploiter le réseau de gaz enterré dans le village depuis 2005, a été approuvée par délibération du SIeA (syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain). Lors de l'assemblée générale du 29 novembre, le SIeA assure la compétence gaz sur notre commune.

Lors d'une réunion publique, des techniciens viendront expliquer comment procéder pour pouvoir être raccordé.

Par ailleurs la DSP prévoit d'offrir les mêmes conditions économiques pour les maisons qui ne sont pas sur le réseau pour le moment mais qui pourront être raccordées ultérieurement. En attendant ils seront ravitaillés grâce à des citernes individuelles.

La poste

Depuis que diffus'agri a cessé le relais postal, Monsieur le maire est en contact avec les dirigeants de la poste. Une agence postale ou un relais poste, dans un commerce local, ouvrira prochainement.

Le théâtre d'Ain soir

Depuis quelques semaines, les comédiens ont repris les répétitions chaque mardi soir. Ils se préparent à vous présenter le week end du 30, 31 mai, la pièce de Gérard Affagard : La terre à délit. C'est Noël. Elle invite sa mère, mais... il invite la sienne. L'une est très traditionnelle, l'autre l'est moins... Parallèlement voilà que le parrain à héritage meurt... Accidentellement ou pas. L'a-t-on tué ? Si oui, qui, parmi : la mère bigote, la mère cougar, la fille superstitieuse ou le fils endetté ? Dès à présent, merci de réserver cette date.

L'inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire en ligne : (Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans)

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois
Justificatif d'identité

Vous pouvez vous présenter à la mairie :

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité
Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous devez remplir le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription fourni par la mairie.

Quand vous inscrire : Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

La date des élections municipales

Les élections municipales auront lieu, à l'espace Jean Vial, le dimanche 15 mars pour le premier tour et le 22 mars pour le second tour si nécessaire.

Les vœux

Monsieur le maire et le conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux, le samedi 11 janvier à 10h30, à l'espace Jean Vial. Venez nombreux.

Fermeture de la mairie

En cette période de fête, la mairie sera fermée au public, le jeudi 26 décembre et samedi 28 décembre et du jeudi 2 janvier au samedi 4 janvier inclus. Merci de votre compréhension.

Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens dans le cadre de leur tournée en région Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la direction exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal : Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage.)

Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.
Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

Un après-midi de partage et de convivialité à l'ADMR

Comme chaque année, au mois de novembre, l'ADMR a invité les bénéficiaires à un après-midi festif autour des gaufres. 43 personnes sont venues partager ce moment de convivialité; bénévoles et salariées se sont investis pour faciliter le transport de ceux qui avaient des difficultés pour se déplacer, pour faire déguster des gaufres toutes chaudes accompagnées de boissons, pour animer un petit loto qui suscite beaucoup d'intérêt et les "quines" joyeuses des participants ont retenti vigoureusement. Chacun est reparti avec des sourires chaleureux et en souhaitant vite se retrouver l'année prochaine.

Le 13 octobre, Le vide grenier organisé par l'association a connu un vif succès: exposants et chineurs ont exprimé leur satisfaction de cette grande journée ensoleillée malgré le vent.

L'ADMR remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation: salariés qui ont apporté leur aide bénévolement, bénévoles et volontaires qui ont apporté toute leur énergie pour installer puis ranger la salle.

L'ADMR est toujours en recherche:

> De bénévoles qui souhaiteraient donner un peu de leur temps libre aux personnes en situation de fragilité qu'elles accompagnent au quotidien, que ce soit pour le portage de repas ou d'autres missions en fonction des souhaits et compétences de chacun.

> De professionnelles qualifiées Assistantes de Vie aux Familles (AVF) ainsi que d'Accompagnant Educatif et Social (AES)

Contacts :

> Tel : 04-74-55-95-65

> Mail : asainttriviersurmoignans@fedo1.admr.org

L'ADMR souhaite à tous, petits et grands, de joyeuses fêtes de fin d'année.



Présentation du club FCDB

Présentation du Club FCDB :

Co-présidents : Alain THOUNY et Denis BLANC

Vice-présidents: Fred MOTTION et Pascale DEGLETAGNE (secrétaire)

Trésorier: Philippe GONNU.

9 responsables de commissions pour gérer la structure : finances, sponsoring, communication, arbitre, délégué, équipement, manifestations, intendance, minibus.

Au niveau sportif : Sébastien BERNARD responsable technique seniors en charge des 4 équipes masculines et 1 équipe féminine évoluant au niveau départemental.

Ulrich DUBOURGUAIS responsable technique jeunes en charge de 2 équipes U18, 2 équipes U15, 2 équipes U13, 4 équipes U11, 4 équipes U9 et 4 équipes U7, aidé de nombreux éducateurs.

335 licenciés à ce jour.

Projets du Club:

Pour cette fin d'année quelques manifestations : l'arbre de Noël pour nos jeunes licenciés le 12 décembre au centre culturel à Chatillon, et la vente d'huîtres le 22 décembre à Chatillon. Pour 2020, nos plateaux et tournois habituels, le concours de coinche dimanche 9 février à Saint Trivier sur Moignans, notre loto le 22 février à Bel Air à Chatillon, et une nouvelle soirée "Concert Rock" prévue le 24 octobre à Chatillon dont nous reparlerons dans le courant de la saison.

Le Label espoir de la FFF: Nous l'avons obtenu en 2019, grâce à un bon encadrement et des séances d'entraînement de qualité. Il nous faut désormais le conserver en gardant et améliorant encore ce niveau et surtout nos infrastructures.

Nos attentes, nos espoirs: Nous sommes toujours dans l'attente de la réalisation d'un terrain synthétique à Chatillon devenu indispensable pour nos entraînements toute la saison.

Nous souhaitons trouver de nouveaux sponsors afin d'améliorer les finances du club, des bénévoles pour aider et renforcer l'équipe en place et aussi nous espérons avoir prochainement une équipe féminine jeunes qui manque pour l'instant mais nous ne désespérons pas. Enfin nous attendons les nombreux supporters chaque week-end au bord des terrains pour encourager toutes nos équipes qui portent fièrement les couleurs du club. L'entrée est toujours gratuite et vous trouverez le programme des matches sur le site internet du club: fcdombesbresse.com.



Nouvelle installation commerciale

Le déclic avenir : une assistante sociale indépendante, propose un accompagnement social, accompagne les jeunes dans leur projet scolaire ou professionnel... adresse : 71 porte de Montmerle 01990 Saint Trivier sur Moignans courriel : ledeclicavenir@gmail.com allo : 06 37 20 80 58

Contournement



Attendu depuis, certains disent 50 ans, le contournement a été inauguré par les élus du département, les membres du conseil municipal, les responsables des équipes du département et des chefs d'entreprises, le 27 novembre à 14h15, la route a été ouverte au public à 14h30!!!! le même jour.

Très belle réalisation, qui grâce à une organisation et une planification exemplaire n'aura presque pas perturbé la vie de la commune.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué avec efficacité à ce beau projet.

Attention à l'arnaque des vendeurs de faux calendriers

A l'approche des fêtes de fin d'année, le démarchage à domicile de vendeurs de calendriers est de retour.

La vente peut être un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent généralement en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent son attention afin d'effectuer un repérage et/ou dérober des objets de valeur et des liquidités. Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, gendarmes, pompiers, etc...).

#Arnaque
FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS

CARTES PROFESSIONNELLES
Je demande au vendeur sa carte professionnelle

LOGO
Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier

Je ne laisse pas entrer un inconnu

17 ou 112
Si le vendeur devient insistant, je compose le 17 ou le 112

École maternelle

La première phase du projet école maternelle est commencée, depuis septembre dernier. Les équipes pédagogiques et éducatives ont apporté leur contribution, en participant à deux réunions de travail. Chacun a pu faire part des besoins et de l'organisation du futur bâtiment.

A l'issue de ce travail, l'assistant maître d'ouvrage en charge du projet lancera un appel d'offre qui nous permettra de retenir l'architecte le plus en capacité de produire le projet final, et d'en conduire sa réalisation.

Tout cela peut paraître long et fastidieux, ce sont les étapes nécessaires pour un tel projet pour lequel la commune a des attentes bien précises en matière tant de performances énergétiques que de l'utilisation de matériaux locaux (bois en particulier).

L'école maternelle sera la première phase d'un projet global fonctionnel et cohérent, qui intégrera la cantine, l'accueil d'enfants et l'école primaire.

La fête des conscrits

Les conscrits de la 0 et de la 9 vous attendent le samedi 28 mars pour la retraite aux flambeaux et le dimanche 5 avril pour la vague dans les rues de Saint Trivier.

Repas CCAS

Samedi 23 novembre, 86 personnes se sont rendues à la résidence seniors Mélodie pour se rencontrer, bavarder et déguster le repas préparé par le traiteur Berthet. L'animation assurée par Madame et Monsieur Cousin a permis aux participants de chanter, danser, s'amuser.

Un de nos plus anciens a poussé la chansonnette. C'est vers 18 heures qu'il a fallu se séparer, en espérant se retrouver en 2020.



Eclairage public

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'éclairage public sera éteint de 23 h à 6 h. Autour de l'espace Jean Vial, le vendredi et samedi, l'éclairage sera suspendu de 2h à 6 h.

La garderie

La vente de ticket aura lieu : les vendredis 20 décembre, 10 janvier, 24 janvier, 7 février, 21 février, 13 mars, 27 mars 10 avril.

Maison de services au public de la Dombes : (MSAP)

100, Avenue Foch 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

La Communauté de Communes de la Dombes propose un service de proximité gratuit aux usagers du territoire, en leur offrant dans un même lieu un soutien personnalisé dans leurs démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes.

Quels services peuvent vous être proposés ? Concernant l'emploi, la formation, les prestations sociales, le logement, la retraite, etc...

- aide dans la constitution et le remplissage d'un dossier,
- utilisation gratuite d'un poste informatique avec connexion internet (avec assistance si nécessaire),
- remise de formulaires,
- renseignements, ...

Une permanence en mairie de Saint Trivier a lieu tous les jeudis matin de 9 h 00 à 12 h 00.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 06 15 89 10 95.

La boîte aux lettres du père Noël



Le père Noël a installé une boîte aux lettres, sur le square, devant l'espace Jean Vial. Les enfants peuvent déposer leur lettre jusqu'au vendredi 20 décembre et sa majesté le père Noël leur répondra. Merci de ne pas oublier de noter l'adresse et le nom de l'enfant.

Les travaux

Plusieurs séries de travaux ce trimestre ont neutralisé la circulation :

Parking des saulaies, parking derrière cimetière, aire de covoiturage route de Chatillon, cheminement doux lotissement la cure : ces travaux sont en cours de finition, il reste la signalisation horizontale et verticale et les espaces verts à semer...

PROXI : La pose d'un grillage de protection sur la noue du toit est nécessaire pour éviter la venue des pigeons ;

Eglise : il est nécessaire de réaliser une repose d'une plaque de zinc sur la toiture.

Les bâtiments communaux : il est nécessaire de reprendre plusieurs gouttières sur les bâtiments communaux et de contrôler et changer les chéneaux de l'hôtel de ville.

Les agents municipaux réaliseront les contrastes nez de marches, par peinture, sur le parvis Hôtel de ville pour les normes PMR (personne à mobilité réduite).

Les agents communaux refont les joints des fenêtres du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville.

Un velux défectueux a été enlevé à l'école maternelle.

Espace Jean Vial : il est nécessaire de fermer les anciennes trappes de désenfumage de la salle polyvalente (celles-ci s'ouvrent à tous vents et créent des courants d'air dans la salle).

La reprise des éclairages au sol du cheminement vers la fontaine à l'espace Jean Vial sera revu.

City Park : La pose de trois tables de pique-nique et deux tables ping pong sont en cours de réalisation ; Les espaces verts seront fermés par poteaux bois lisses et ronds ; des fermetures des accès espaces verts aux cyclo par barrières sélectives seront installées mais l'accès pompiers et celui au cours de tennis seront sécurisés par barrières pivotantes.

Réalisation du deuxième arrêt de bus vers cabinet vétérinaire par le département.

Parking route de Montmerle :

Le démarrage des travaux du nouveau parking espace Jean Vial, avec arrêt de bus conforme route de Chaneins sont prévus en janvier.

Maison médicale : Pour économiser de l'énergie à la maison médicale une étude est en cours. La modification des paramètres de fonctionnement du chauffage actuel pour optimisation est à mettre en place.

Divers travaux :

La pose de tous les panneaux indicateurs des nouvelles adresses sera réalisée par les Agents, très prochainement.

L'installation et le raccordement du journal électronique sur mur tabac est en cours de réalisation.

En cette fin d'année, la déconstruction de la Maison MUZY sera réalisée dans le cadre du projet école maternelle.

A la décharge communale, une Remise à niveau des différents tas de gravats sera réalisée.

Une entreprise reprend et traite les pelouses des deux terrains de foot.

Les agents communaux termineront les plantations de vivaces autour du WC parking des jardins.



Du changement à Proxi

A Proxi, les utingeois ne seront plus accueillis par le sourire et la convivialité de Monsieur et Madame Ramazan qui ont décidé de vaguer à d'autres occupations. Nous leur souhaitons une bonne route.

Depuis le 1^{er} décembre, avec jovialité, Monsieur Dinkha Ninousse nous accueille. Nous lui souhaitons une bonne réussite et un long séjour à Saint Trivier.



Décès

Le 8 septembre : JAFFRE Eric, André, Gérard

Le 19 septembre : RAGOT Laurence, Denise (*)

Le 26 septembre : CHEVALIER Andrée (*)

Le 22 septembre : DARTOIS Maurice (*)

Le 4 octobre : MORET Albert, Marcel (*)

Le 18 octobre : JOININ Jean, Marc, Claudius

Le 6 novembre : VINCENT Jean-Claude

Le 4 novembre : SOBOUL Josette Marguerite

(*) Maison de retraite

Calendrier des fêtes

Janvier

Le 5 : Concours de belote des boules à 14h.

Le 11 : Vœux du maire 10h30.

Le 12 : Pot au feu du comité de jumelage à 12h.

Le 18 : Concert d'hiver de la chorale luth en joie à 20h30.

Le 26 : Vente choucroute Tennis.

Février

Le 1^{er} : Après-midi dansant des anciens combattants à 12 h.

Le 2 : Concours de belote de la fanfare.

Le 9 : Concours de coinche du foot à 13h30.

Les 15 et 16 : Répétition de la chorale.

Le 22 : Classe en 9 : jambon à la broche.

Mars

Le 1^{er} : Brocante des boules.

Le 14 : Carnaval du sou des écoles.

Les 15 et 22 : Elections

Le 28 : Retraite aux flambeaux des conscrits de la 0.

Avril

Le 5 : Banquet des classes en 0.

Les 11, 12 et 13 avril : Open de tennis.

Les 18 et 19 avril : Open de tennis.

Le 22 : Concours de boules vétérans.

Le 25 : Concert annuel de la fanfare.

Les 25 et 26 : Open de tennis.

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.

Fournisseurs d'énergie : Arnaque !

A plusieurs reprises, le Médiateur de l'Energie a tiré la sonnette d'alarme pour prévenir les consommateurs particuliers de ces différentes pratiques peu scrupuleuses. Derrière ces alertes, le Médiateur de l'Energie tente d'éduquer et d'informer, car **le manque d'informations et l'ignorance sont les principales brèches et failles exploitées** à l'heure actuelle par les commerciaux et les démarcheurs pour profiter de potentiels clients.

Tous les fournisseurs d'énergie n'ont pas recours au porte à porte et au démarchage à domicile. Certains, tels qu'EDF, expliquent très clairement sur leur site internet ne jamais avoir recours à cette pratique. Le fournisseur précise en outre sur son site web qu'il ne faut en aucun cas communiquer une copie de sa facture à quelqu'un qui se présenterait chez soi comme étant un commercial EDF ou un représentant du fournisseur. En effet, il suffit d'une facture de ce genre pour pouvoir **modifier frauduleusement le contrat d'un client**, le faire résilier chez son prestataire historique et le faire basculer chez un autre fournisseur, sans que celui-ci ne s'en rende compte.

Il faut donc rester très prudent si un commercial d'un fournisseur d'énergie se présente à votre porte en vous indiquant vouloir "**faire des vérifications de compteur**" ou "**attester de la validité de vos factures**". D'ailleurs, les relevés de compteurs sont toujours notifiés aux personnes concernées plusieurs jours à l'avance par courrier ou bien par mail et les factures sont des documents privés entre votre fournisseur et vous, que vous pouvez bien entendu refuser de communiquer. Rendez-vous sur le site de votre fournisseur pour savoir si le démarchage au porte à porte fait partie de ses pratiques courantes ou si cette technique est prohibée par l'entreprise auprès de laquelle vous avez souscrit votre contrat d'énergie.

Le professionnel effectuant l'appel à l'obligation de décliner soit identité ou celle de la personne pour laquelle il effectue le démarchage. Ces deux obligations simples peuvent permettre de déterminer immédiatement si un opérateur est en règle ou s'il fait obstruction à la loi régissant le démarchage commercial. Enfin, l'opérateur se doit de préciser la nature de commerciale de l'appel (offre promotionnelle, nouveaux tarifs, extension d'une garantie possible, etc.). Dans tous les cas, il est important de savoir qu'**un appel ne peut faire office de contrat**. En effet, le professionnel avec qui vous avez traité est dans l'obligation de vous remettre une confirmation écrite de l'offre qu'il vous a faite. Seule la signature d'un document de ce genre ou le consentement par message électronique font foi.

Bien qu'ils ne soient pas les seuls, certains fournisseurs d'énergie se placent en tête du classement des **démarchages excessifs**, des **abus de confiance** et des **pratiques commerciales douteuses voire frauduleuses** sur le territoire national. Les sociétés de démarchage et sous-traitants auxquels font appel ces fournisseurs disposent de plusieurs techniques et ruses pour parvenir à leurs fins.

Vos factures, votre contrat d'énergie et vos identifiants personnels sont des informations confidentielles que vous pouvez refuser de communiquer à un commercial ou à un démarcheur.

Pour aller plus loin, certains commerciaux et démarcheurs n'hésitent pas à dire clairement à leurs cibles et aux particuliers avec lesquels ils dialoguent qu'ils sont dans l'**obligation de changer de fournisseur ou de contrat**. Pour se justifier, les commerciaux trouvent alors de nombreuses excuses, allant de l'**annulation du contrat précédemment souscrit** au rachat du fournisseur historique du client par le fournisseur que le commercial tente de lui proposer. Certains démarcheurs n'hésitent pas à adopter un ton ferme et influençant grandement les particuliers, qui se retrouvent devant le fait accompli et doivent prendre une décision rapidement et sans capacité de jugement.

LES RECOMMANDATIONS :

Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement :

- Identifier le ou les visiteurs visuellement par la fenêtre, le visiophone, l'entrebâilleur ou le viseur optique.
- Exiger la présentation d'une carte professionnelle même si cette personne porte un uniforme.
- En cas de doute, refuser l'accès à votre domicile et devant l'insistance de votre interlocuteur, téléphoner à l'organisme dont il prétend dépendre, ou menacer de faire appel à la gendarmerie.
- Si le démarcheur est parvenu à rentrer dans votre habitation, ne le laisser jamais seul, surtout si une seconde personne se présente à votre porte, car il s'agit probablement d'un complice.
- En cas de démarchage à domicile abusif avéré, il convient de : conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie (17).

Sachez qu'un policier ou un gendarme n'a rien à vendre.

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tout comportement ou passages répétés vous paraissant suspects : A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie ou composez le 17.